

AVIS PUBLIC

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

Séance régulière du conseil municipal du 7 juin 2021

Chères citoyennes,
Chers citoyens,
Membres du conseil municipal,

Afin de nous conformer aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et plus particulièrement à l'article 105.2.2 de ladite loi, il est de mon devoir à titre de maire de la Ville de Saint-Hyacinthe, de faire rapport à la population, des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre de l'année précédente, ainsi que du rapport du vérificateur externe, dans le cadre d'une séance ordinaire du conseil tenue au cours du mois de juin. Par ce rapport, nous tenterons de mettre en lumière ce qui constitue les faits saillants des états financiers 2020 de la municipalité qui viennent tout juste d'être déposés en séance publique.

À ce chapitre, soulignons, d'entrée de jeu, que l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 a permis de dégager **un surplus de 1 737 022 \$**, soit 216 511 \$ de moins que l'année précédente. Ce résultat positif provient, d'une part, **d'une augmentation des revenus de 5 630 573 \$** et d'autre part, de charges accrues de **3 893 551 \$** comparativement au budget initial, ce qui nous amène à un écart de **1 737 022 \$**, qui constitue le surplus pour l'exercice financier 2020.

Soulignons que ce surplus représente 1,55 % du budget initial de 111 900 000 \$ approuvé par le conseil municipal en décembre 2019.

PORTRAIT DES REVENUS

Si l'on s'attarde maintenant sur l'augmentation des revenus, précisons d'abord que **les revenus totaux de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 se sont établis à 117 530 573 \$, soit une augmentation de 5,03 %** en comparaison avec le budget approuvé par le Conseil, qui s'établissait, je le rappelle, à 111 900 000 \$.

Les revenus supplémentaires ainsi générés atteignaient un montant de 5 630 573 \$, répartis principalement entre les revenus de taxes ou de tarification, qui compte pour 2 930 054 \$, l'imposition des droits de mutation d'une valeur de 2 773 322 \$ de plus que prévu et finalement les paiements tenant lieu de taxes, qui représentent un montant de 687 617 \$ additionnel. On conçoit que ces revenus supplémentaires ainsi générés sont tributaires d'un marché immobilier très actif et des nouvelles constructions qui ont été portées au rôle d'évaluation en cours d'exercice.

Quant **aux autres revenus de sources locales, on constate que ceux-ci ont connu un recul de 1 062 381 \$** par rapport aux prévisions initiales. Ce recul aurait pu être plus important, n'eût été le fait que l'imposition de droits de

mutation a généré, on vient de le préciser, des revenus additionnels de 2 773 322 \$.

En fait, c'est du côté des « *Autres services rendus* » que le recul s'avère plus important, et ce, de l'ordre de 3 835 000 \$, en raison notamment de la pandémie, au cours de laquelle nous avons enregistré des revenus à la baisse du côté des horodateurs, des amendes et pénalités, de la location de services du côté des Loisirs ainsi qu'au niveau de la Corporation aquatique Maskoutaine ou des opérations commerciales du Centre des Arts Juliette-Lassonde, pour ne nommer que ces cas. On conçoit que ces reculs sont tributaires du fait qu'une partie de l'économie et des activités de loisirs ont été mises en pause au cours de l'année 2020.

Quant à la biométhanisation, il est intéressant de constater qu'au seul chapitre des opérations, nous avons enregistré un surplus de 570 404 \$, mais si on considère également le remboursement des annuités, c'est-à-dire le capital et les intérêts sur les actifs réalisés en biométhanisation, on se retrouve, dans ce cas-là, avec un léger déficit de 278 824 \$. Il s'agit donc d'une nette amélioration par rapport à l'exercice financier 2019 et tout indique qu'on enregistrera enfin des surplus nets de cette filière en 2021.

Finalement, soulignons qu'au cours de l'exercice précédent, nous avons bénéficié d'une subvention spéciale octroyée par le gouvernement du Québec, pour faire face à la COVID-19, d'un montant de 2 675 000 \$ pour l'année 2020, de façon à couvrir les dépenses exceptionnelles visées par les mesures sanitaires et de soutien à la communauté, de même que les pertes de revenus liées à la pandémie.

PORTRAIT DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS

Quant aux dépenses et affectations, qui je le rappelle, se sont avérées supérieures de 3 893 551 \$ par rapport au budget initial, ce qui représente une augmentation de 3,48 % des charges, on observe que la majorité des fonctions budgétaires ont généré des économies, **sauf pour la « Sécurité publique », l'« Hygiène du milieu » et la fonction « Santé et bien-être ».**

Dans le premier cas, on constate que c'est surtout du côté de la sécurité civile que l'on a connu des dépassements en raison principalement des dépenses exceptionnelles liées à la Covid-19, qui ont été imputées à ce secteur d'activités. Dans le cas de l'« *Hygiène du milieu* », on observe que le dépassement global de 142 210 \$, sur un budget de 18 350 208 \$, s'observe principalement du côté de l'entretien du réseau de distribution de l'eau et de l'usine d'épuration. Quant au volet « **Santé et bien-être** », on note une variation à la hausse de 600 000 \$, du fait que la municipalité a décaissé davantage à travers les affectations pour la réalisation du projet Accès-logis Le Concorde.

Cela dit, si globalement les dépenses et affectations se sont avérées plus élevées de 3,8 M \$, il n'en demeure pas moins que les dépenses d'opération à proprement parlé sont **inférieures de 10 489 209 \$ par rapport au budget initial de 91,1 M \$.** Cette diminution importante du niveau de dépenses s'observe évidemment du côté des Loisirs et de la culture en raison de l'arrêt des activités lié à la pandémie, mais également du côté du transport en commun, suite à un règlement avec l'ARTM en lien avec le financement du train de banlieue. On note aussi des économies non négligeables au niveau des frais de financement.

Dans cette perspective, on réalise que c'est davantage du côté des affectations ou si l'on préfère du transfert à l'état des investissements que se confirme l'excédent des dépenses de 3 893 551 \$ évoqué précédemment.

On retient donc qu'au chapitre des dépenses, l'organisation municipale applique une gestion rigoureuse des fonds publics, si bien qu'en période de pandémie, nous avons su préserver les enveloppes qui étaient destinées à la réalisation de certaines activités, lesquelles n'ont pu se concrétiser.

LES AFFECTATIONS

Comme on vient tout juste d'en faire état, il ressort de l'exercice budgétaire 2020, que les affectations au fonds d'investissement (FDI) se sont avérées nettement supérieures aux projections, d'où l'intérêt de s'y attarder quelque peu. À cet effet, on note que quelques quatre (4) projets n'ont pu être réalisés au cours de l'exercice financier 2020, sur une programmation comportant 160 projets, **ce qui a permis de dégager des économies de 390 000 \$**. Également, certains projets se sont avérés moins coûteux en cours de réalisation ou ont profité de nouveaux modes de financement libérant ainsi les disponibilités financières de **434 100 \$**.

À l'inverse, cinq (5) projets ont connu des dépassements de coûts totalisant **1 339 100 \$** dont le principal concerne la mise à niveau du poste de pompage Pratte pour 816 400 \$.

Cependant, les revenus additionnels enregistrés en cours d'exercice, de même que des économies du côté des dépenses, auront permis au final de **rembourser par anticipation des travaux en attente de financement**, en l'occurrence :

- Ceux liés au Programme de réfection de pavages, trottoirs et bordures 2020 (RPTB), ainsi qu'aux aménagements cyclables, pour un total de 3 408 200 \$;
- La construction d'une nouvelle conduite d'aqueduc sur le Grand Rang Saint-François, afin de mieux desservir le nouveau quartier résidentiel Domaine sur le Vert, pour 2 325 600 \$;

En plus de rabattre entièrement la dette associée à ces projets, nous avons également prévu des affectations en lien avec le projet d'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant Ouest pour 2 379 200 \$, de même que pour la construction de la nouvelle bibliothèque municipale, dont les coûts s'avèrent plus élevés, pour un montant de 3 936 000 \$, sans oublier la mise à niveau de la station de pompage Girouard, pour 663 300 \$ et le remplacement futur d'une autopompe pour 350 000 \$.

Finalement, nous avons aussi affecté une somme de 1 000 000 \$ en réserve en lien avec la construction du ponceau de 3 600 millimètres réalisée en 2019 sous l'autoroute 20, à la hauteur de l'avenue Drouin, compte tenu que le différend entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le ministère des Transports du Québec n'est toujours pas réglé.

Ainsi, au final, le total des transferts à l'état des investissements représente une somme additionnelle de **14 577 300 \$** par rapport au budget initial, qui, une fois soustraits des revenus additionnels et des économies générées en cours

d'exercice, **nous ramène au surplus enregistré au 31 décembre 2020, à savoir 1 737 022 \$.**

ÉTAT DE LA DETTE À LONG TERME

En ce qui a trait à la dette à long terme, soit précisément celle qui est à la charge de l'ensemble des contribuables, **celle-ci se situait, au 31 décembre 2020, à 44 815 196 \$**, alors que l'année précédente le total s'établissait à 48 120 510 \$.

Cette diminution s'explique essentiellement par le fait qu'au cours du dernier exercice financier, la municipalité n'a procédé à aucun nouveau financement à long terme, ce qui a permis de rabattre les annuités, c'est-à-dire le capital et les intérêts prévus, pour l'exercice financier 2020.

Cependant, le conseil municipal entend rester prudent à l'égard du financement à long terme, qu'il réserve à des projets structurants, surtout que le financement du projet d'étagement ferroviaire dans l'axe du boulevard Casavant Ouest est intervenu en février 2021, lequel sera suivi par le financement à long terme de la nouvelle bibliothèque en février 2023.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Afin d'avoir un portrait global de la situation financière de la municipalité, il est important de souligner au passage que la Ville enregistre au 31 décembre 2020 des **surplus accumulés et non affectés totalisant 6 141 950 \$** pour diverses fins, dont le financement de programmes d'aide à la rénovation ou à l'amélioration des façades commerciales au centre-ville.

Également, elle bénéficie d'une **réserve d'auto-assurance de 900 000 \$**, qui, on le verra dans quelques instants, sera bonifiée de 100 000 \$ pour atteindre 1,0 M\$, de même que **d'un fonds de roulement, qui totalisait au 31 décembre 2020, 23 M\$ et que l'on souhaite augmenter d'un autre 1 000 000 \$, pour le porter à 24 M\$**. On conçoit qu'une telle cagnotte destinée à réaliser des projets d'investissements fait l'envie de plusieurs municipalités au Québec.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Finalement, précisons que la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui en était à sa première année d'un mandat de trois (3) ans à titre de vérificateur de la municipalité, a confirmé que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadienne pour le secteur public.

CONCLUSION

En conclusion, on constate donc que l'exercice financier 2020 s'est conclu, malgré un contexte de grande turbulence lié à la pandémie, sur une très bonne note et que les résultats confirment toute la rigueur dont fait preuve l'organisation municipale pour bien gérer l'argent des contribuables et contenir la dette à long terme. Cette rigueur sera, du reste, encore fort utile en cette période de pandémie qui se prolonge et où la municipalité sera confrontée, quoique dans

une moindre mesure, à certaines pertes de revenus et à des dépenses additionnelles.

Toutefois, les Maskoutains et Maskoutaines peuvent être assurés que les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe et les membres de l'administration municipale veillent à préserver la situation financière de la municipalité qui, à ce jour, est demeurée des plus saines et des plus enviables.

Voilà qui conclut ce rapport sur les faits saillants des états financiers 2020 et du rapport du vérificateur externe tel que l'exige la Loi, lequel rapport sera le dernier que j'aurai eu le bonheur de vous livrer.



Claude Corbeil
Maire